

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 6 mai 2021 modifiant le calendrier des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'attachés des systèmes d'information et de communication ouverts par l'arrêté du 23 novembre 2020

NOR : EAEA2113456A

Par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères en date du 6 mai 2021, le calendrier des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'attachés des systèmes d'information et de communication ouverts par l'arrêté du 23 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication est modifié comme suit :

Les épreuves, prévues initialement à partir du 24 mars 2021, se dérouleront à partir du 29 septembre 2021 à Paris, exclusivement.

Le certificat médical, qui devait être transmis initialement au plus tard le 3 mars 2021 par les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves, devra être transmis au plus tard le 8 septembre 2021 conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau des concours et examens professionnels, aux adresses électroniques : concours.bureau@diplomatie.gouv.fr ou info.drh@diplomatie.gouv.fr et sur le site internet <http://www.diplomatie.gouv.fr>.